



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada

Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary

Alberta

T2P 3M3

Bid Fax: (403) 292-5786

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada/Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary

Alberta

T2P 3M3

<b>Title - Sujet</b> Gros sel de voirie	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5P435-180023/B	<b>Date</b> 2017-07-06
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 5P435-180023	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$CAL-129-6607
<b>File No. - N° de dossier</b> CAL-7-40008 (129)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-08-16</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Mountain Daylight Saving Time MDT	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Izzotti, Diana	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> cal129
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (403)680-6109 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (403)292-5786
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> PARKS CANADA NATL PARK 301B 3RD ST WEST P.O.BOX 350 REVELSTOKE British Columbia V0E2S0 Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	5
2.4 LOIS APPLICABLES .....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>7</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	8
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>8</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>11</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>11</b>
6.1 OFFRE.....	11
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	12
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	13
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES .....	13
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	13
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	13
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	14
6.12 LOIS APPLICABLES.....	14
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>14</b>
6.1 BESOIN.....	14
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	14
6.3 DURÉE DU CONTRAT .....	15
6.4 PAIEMENT .....	15
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	15
6.6 ASSURANCES.....	16
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	16
<b>ANNEXE « A » BESOIN.....</b>	<b>17</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P435-180023/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P435- 180023

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur  
CAL129  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

<b>ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT .....</b>	<b>19</b>
<b>APPENDIX 1 À ANNEXE B : POINTS DE LIVRAISON .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE « C » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE .....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE « D » - RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES .....</b>	<b>24</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 A, Offre à commandes, et B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

Cette demande d'offre à commande pour Parcs Canada est destinée à fournir et livrer du gros sel de voirie (Chlorure de Sodium, NaCl) en vrac à divers points de livraison du Parc national de Banff, du Parc national de Yoho, du Parc national de Kootenay et des Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers, sur demande, durant la période de l'offre à commandes.

L'offre à commandes est pour une période de trois ans avec une date de début estimée du 1 septembre 2017.

Le sel de voirie doit être conforme avec les caractéristiques Gouvernemental CAN/ONGC15.9-92 (la version la plus récente).

---

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Ce besoin n'est pas compris dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales.

### 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

#### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

M0019T (2007-05-25) Prix et(ou) taux fermes

### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

#### 2.2.1 Méthode de sélection - Articles multiples

---

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable la plus basse globalement.

### **2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

### **2.4 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « X » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

---

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

L'achèvement et la soumission du tableau de la matrice de conformité sont nécessaires à des fins d'évaluation et complètent les prix requis à l'annexe «B».

#### **4.1.2 Évaluation financière**

##### **4.1.2.1 Évaluation du prix**

Clause du Guide des CCUA M0222T (2016-01-28), Évaluation du prix

##### **4.1.2.2 Évaluation financière**

Les quantités estimées énumérées à l'annexe «B» sont uniquement à des fins d'évaluation et ne feront partie d'aucune offre à commandes qui en résulte.

Le prix évalué sera calculé en multipliant le prix unitaire pour chaque enchère de l'élément de campagne par l'Offrant par l'utilisation estimée associée et pour toutes les périodes de l'Offre à commandes et en additionnant les valeurs pour chaque endroit, selon l'exemple suivant :

#### **Annexe B Base de Paiement**

*Endroit 1 = Article #1 : Quantité estimer = (500 Tonnes x prix à l'unité pour Année 1) + (500 Tonnes x prix à l'unité pour Année 2) + (500 Tonnes x prix à l'unité pour Année 3) = évaluation totale de l'offre pour endroit A*

*Endroit 2 = Article #1 : Quantité estimer = (500 Tonnes x prix à l'unité pour Année 1) + (500 Tonnes x prix à l'unité pour Année 2) + (500 Tonnes x prix à l'unité pour Année 3) = évaluation totale de l'offre pour endroit B*  
etc.

## **4.2 Méthode de sélection**

### **4.2.1 Prix et(ou) taux fermes**

Clause du *Guide des CCUA* M0019T (2007-05-25), Prix et (ou) taux fermes

### **4.2.2 Méthode de sélection**

Clause du *Guide des CCUA* M0069T (2007-05-25), Méthode de sélection

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.1.2 Attestations additionnelles requises avec l'offre**

### **SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES**

Le Tableau de conformité ci-dessous dresse la liste complète des spécifications de rendement obligatoires minimales. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement qu'ils se conforment à chaque spécification obligatoire.

1. Dans le Tableau de conformité, les soumissionnaires **doivent** préciser si le produit proposé se conforme ou non à chaque spécification de rendement.
2. Les soumissionnaires sont priés d'étayer leur soumission de documents techniques, notamment de feuilles de spécifications, de dépliants techniques, de photos ou d'illustrations, au plus tard à la date de clôture et d'inscrire au Tableau de conformité des renvois pour chaque spécification de rendement afin de préciser quel passage de leur documentation technique démontre le respect de la spécification. Il incombe au soumissionnaire de veiller à ce que la documentation technique soumise à l'appui fournisse tous les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences de la spécification de rendement. En l'absence de documentation technique publiée, le soumissionnaire doit rédiger un document descriptif complet précisant la façon dont le produit proposé satisfait aux spécifications techniques.
3. Si la documentation susmentionnée n'a pas été fournie à la date de clôture des soumissions, l'autorité contractante fait savoir au soumissionnaire qu'il doit la fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la notification, à défaut de quoi la soumission sera jugée non recevable et rejetée.
4. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la date de clôture fixée dans la Demande de propositions.

**TABLEAU DE CONFORMITÉ – Spécifications obligatoires :**

<b>CRISTAUX DE GROS SEL</b>					
<b>ANALYSE CHIMIQUE</b>					
<b>Élément</b>	<b>Unit é</b>	<b>Fourchette</b>	<b>Respect é (./)</b>	<b>Non respect é (./)</b>	<b>Documentation à l'appui</b>
<b>Chlorure total</b>	%	<b>95,0-100 %</b>			Les soumissionnaires doivent indiquer de quelle manière ils respectent chaque spécification de rendement en fournissant des précisions
Chlorure de sodium	%	Au moins			
Calcium, soluble dans l'eau	%	0,010-0,200			
Magnésium, soluble dans	%	0,005-0,050			
Chlorure de	%	0,500-3,000			
Potassium, soluble dans	%	0,150-1,50			

Sulfate, soluble dans l'eau	%	0,100-0,500			
Hydro-insolubles	%	0,500-1,500			
Humidité	%	< 1,000			
Masse volumique en vrac		1234 kg/m <sup>3</sup>			
ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE – RÉPARTITION GRANULOMÉTRIQUE					
Taille de la trame (mm)	Taille de la trame (Tyler)	Pourcentage de passant	Respect é (./)	Non respect é (./)	Documentation à l'appui
12,000	½	100			
9,000	3/8 po	95-100 %			
5,000	4 mailles	60-85 %			
2,000	9 mailles	30-60 %			
0,900	18 mailles	10-30 %			
0,400	40 mailles	0-10 %			
0,071	80 mailles	0-3 %			

## 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à

admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848\)](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## **PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **6.1 Offre**

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### **6.2 Exigences relatives à la sécurité**

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **6.3.1 Conditions générales**

[2005](#) (2016-04-04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

---

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

## **6.4 Durée de l'offre à commandes**

### **6.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 septembre 2017 au 31 août 2020.

### **6.4.2 Points de livraisons**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexes «A» et «B» de l'offre à commandes.

## **6.5 Responsables**

### **6.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Diana Izzotti  
Titre : Agente d'approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 1650, 635- 8 Ave SW Calgary, AB T2P 3M3  
Téléphone : 403- 680- 6109  
Télécopieur : 403- 292- 5786  
Courriel : diana.izzotti@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### **6.5.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquentes à l'offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P435-180023/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P435- 180023

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur  
CAL129  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Parcs Canada.

### 6.7 Procédures pour les commandes

#### 6.7.1 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

### 6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser; À déterminer \$ (taxes applicables incluses).

### 6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de ; À déterminer \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes.

L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- 
- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
  - b) les articles de l'offre à commandes;
  - c) les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
  - d) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne)
  - e) l'Annexe « A », Besoin;
  - f) l'Annexe « B », Base de paiement;
  - g) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_

## **6.11 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.11.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

### **6.12 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **6.2.1 Conditions générales**

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Intérêt sur les comptes en souffrance ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

## **6.3 Durée du contrat**

### **6.3.1 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

## **6.4 Paiement**

### **6.4.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B – Base de paiement*. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### **6.4.2 Base de paiement**

Clause du *Guide des CCUA* H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

## **6.5 Instructions pour la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

**et**

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat au numéro de télécopieur 403-292-5786

### **6.5.1 Paiement électronique de factures – commande subséquente**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P435-180023/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P435- 180023

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur  
CAL129  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
  - e. Virement télégraphique (international seulement) ;

## **6.6 Assurances**

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28), Assurances

## **6.7 Clauses du *Guide des CCUA***

A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

D0018C (2007-11-30) Livraison et déchargement

## ANNEXE « A » *BESOIN*

### Description

1. Cette Demande d'Offre à Commande (DOC) a été mise en place afin d'établir une offre à commandes individuelle et régionale afin de fournir et livrer du **Gros Sel de Voirie** (Chlorure de Sodium, NaCl) à huit (8) endroits en Colombie-Britannique et en Alberta.
2. Cette offre à commande sera en place pour une période ferme de 3 ans.
3. Le sel de voirie doit être conforme avec les caractéristiques Gouvernemental CAN/ONGC15.9-92 (la version la plus récente).

La DOC est en conformité avec les caractéristiques énumérées ici selon les besoins de Parcs Canada pour les huit (8) endroits, tel qu'indiqué en Annexe A – Base de Paiement aux endroits suivants :

- a) Banff, Alberta
- b) Kootenay, BC
- c) Parcs du Mont-Revelstoke et des Glaciers, BC
- d) Parc national de Yoho, BC

### Livraison :

1. Les livraisons doivent être effectuées en vrac par camion pneumatique ou par camion à benne basculante arrière, conformément à l'annexe B – Base de paiement.
2. Des fiches de compteur doivent être fournies pour les livraisons effectuées par camion pneumatique et des fiches de pesée, pour les livraisons effectuées par camion à benne basculante arrière.
3. La livraison doit s'effectuer dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception d'une commande. La livraison peut se faire à tout moment puisque la cour et le hangar sont ouvert 24hr par jours et 7 jours semaine.
4. Tout retard doit être approuvé par les autorités de l'offre à commande et aussi par les autorités du projet.
5. L'entrepreneur sera tenu responsable de tout dommage causé aux structures de stockage de sel de Parcs Canada pendant la livraison.
6. L'entrepreneur doit limiter le plus possible le nombre de livraisons effectuées la fin de semaine. Les livraisons doivent se faire pendant les heures de travail (entre 7 h et 17 h, HNR). Les autres heures de livraison doivent être fixées au moment de la commande. Le numéro d'une personne-ressource sera fourni pour toutes les livraisons effectuées après les heures de travail ordinaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P435-180023/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P435- 180023

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur  
CAL129  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

7. Le produit livré doit être composé à au moins 95 % de chlorure de sodium. Le taux de moisissure ne doit pas dépasser 1%. Les sous-produits de l'industrie de la potasse sont acceptables.
8. Les bennes des camions de livraison doivent être propres et sèches avant le chargement.

## ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

- 1) Les soumissionnaires peuvent soumissionner sur un ou plusieurs lieux.
- 2) Ils **doivent** entrées les prix pour les 3 ans de l'offre de la commande pour l'endroit où les endroits de leur choix. **Année 1** = 1 septembre 2017 à 31 août 2018, **Année 2** = 1 septembre 2018 à 31 août 2019, **Année 3** = 1 septembre 2019 à 31 août 2020.
- 3) Les soumissionnaires doivent citer les prix unitaires forfaitaires, destination franco bord, comprenant tous les frais de transport, de livraison et de déchargement pour chaque emplacement qu'ils offrent sur la liste ci-dessous. Tous les suppléments (s'il y a lieu) doivent être inclus dans les prix indiqués ici.
- 4) Une ou plusieurs offres à commandes peuvent être émises à la suite de la présente demande d'offres à commandes.
- 5) Les modifications apportées à la table A de base du paiement ne sont pas autorisées.

Les prix proposés doivent être exclus de la TPS.

La TPS devra être ajoutée aux factures en tant qu'élément distinct.

a) = Livraison par camion à benne basculante arrière

b) = Livraison par camion pneumatique

**Table A L'OFFRE À COMMANDE D'UNE PRIODE FERME – DU 1 septembre 2017 à 16 août 2020**

<b>Gros sel de voirie</b> en vrac, conformément aux spécifications de l'Annexe A - Spécifications						
Art.	Destination/produit livrable	Quantité estimative annuelle	Prix à l'unité = Par Tonne (incluant livraison et déchargement)			L'offre totale (à des fins d'évaluation seulement) (#Tonnes x prix à l'unité pour Année 1) + (#Tonnes x prix à l'unité pour Année 2) + (#Tonnes x prix à l'unité pour Année 3) = évaluation totale de l'offre par chaque endroit.
			Année 1	Année 2	Année 3	
1.	Bloc des services d'entretien, Parc national Kootenay, borne					

	<b>du 62<sup>e</sup> mille, route Banff-Windermere (route 93)</b>					
	a) Livraison par camion à benne basculante arrière seulement	500 tonnes	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>2.</b>	<b>Hangar à sel, Gorge Hector, Parc national Kootenay, borne du 36<sup>e</sup> mille, route Banff-Windermere (route 93)</b>					
	a) Livraison par camion à benne basculante arrière	500 tonnes	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
	b) Livraison par camion pneumatique	500 tonnes	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>3.</b>	<b>Carrière Nibloc, Parc national Banff, route 93 Nord, 3 km de Lake Louise (Alberta)</b>					
	a) Livraison par camion à benne basculante arrière seulement	2 000 tonnes	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>4.</b>	<b>Carrière, Parc national Yoho, Field (C.-B.)</b>					
	a) Livraison par camion à benne basculante arrière	500 tonnes	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
	b) Livraison par camion	500 tonnes	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>5.</b>	<b>Hangar à abrasifs, bloc des services d'entretien du Sommet, Parc national des Glaciers (C.-B.)</b>					
	a) Livraison par camion à benne basculante arrière seulement	2 000 tonnes	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

6.	<b>Hangar à abrasifs, ruisseau Quartz, 66 km à l'ouest de Golden (C.-B.), pour les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers</b>					
	a) Livraison par camion à benne basculante arrière seulement	2 000 tonnes	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
7.	<b>Carrière Settler, parc national de Kootenay, situé à mi-chemin entre la borne 34<sup>e</sup> mille et 62<sup>e</sup> mille, route Banff-Windermere (route 93).</b>					
	a) Livraison par camion à benne basculante arrière	500 tonnes	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
8.	<b>Carrière Mannix, parc national de Banff, sur la transcanadienne (route 1), environ 3 km à l'ouest du viaduc de la Route 93N.</b>					
	a) Livraison par camion à benne basculante arrière seulement	500 tonnes	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

## APPENDIX 1 à ANNEXE B : POINTS DE LIVRAISON

### Point de livraison des hangars à abrasifs aux endroits suivant :

**1. Bloc des services d'entretien, parc national Kootenay, borne du 62<sup>e</sup> mille, route Banff-Windermere, parc national Kootenay**

Le bloc des services d'entretien du Ruisseau-McKay se trouve sur la route 93 Sud, à 100 km au sud de la sortie de la route 1.

**2. Borne du 36<sup>e</sup> mille, route Banff-Windermere, hangar à sel, gorge Hector, parc national Kootenay**

Le hangar à sel du secteur de la gorge Hector se trouve sur la route 93 Sud, à 55 km au sud de la sortie de la route 1.

**3. Carrière Nibloc, parc national Banff, Lake Louise (Alberta)**

La carrière Nibloc se trouve à 2 km à l'ouest de Lake Louise, sur la route 93 Nord, juste après la sortie au nord de la route 1.

**4. Carrière, parc national Yoho, Field (C.-B.)**

La carrière du parc national Yoho se trouve près du hameau de Field (C.-B.), sur la route 1.

**5. Hangar à abrasifs, bloc des services d'entretien du Sommet, parc national des Glaciers**

Le bloc des services d'entretien du Sommet se trouve au sommet du col Rogers, dans le parc national des Glaciers, sur la route 1.

**6. Hangar à abrasifs, ruisseau Quartz, à 66 km à l'ouest de Golden (C.-B.)**

Le hangar à abrasifs du secteur du ruisseau Quartz se trouve à 66 km à l'ouest de Golden (C.-B.), sur la route 1.

**7. Carrière Settler, parc national de Kootenay**

La carrière Settler est situé à 3 km au sud-est sur la route Settler qui elle est à environ 86 km au sud sur la route 93S.

**8. Carrière Mannix, parc national de Banff, 50km à l'ouest du poste d'entrée Est du parc national de Banff**

Carrière Mannix est située sur la Transcanadienne (route 1) à environ 3 km à l'ouest de la Jonction Castle (soit l'intersection de la route 1 et de la route 93 Sud).

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P435-180023/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P435- 180023

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur  
CAL129  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **ANNEXE « C » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

